



Ville
d'Estérel

RAPPORT DU GREFFIER

Participation des membres du Conseil à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Je, soussigné, certifie que les personnes suivantes ont participé à une séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dûment reconnue par la Commission municipale du Québec, dispensée par Me Mario Paul-Hus de Municonseil avocats Inc. en date du 19 février 2022, comme en témoignent les lettres de confirmation ci-jointes :

- M. Frank Pappas;
- Mme Annemarie Masson;
- Mme Majorie Boyer;
- Mme Debra Margles;
- M. Alexander Weil;
- M. Alain Leclerc;
- M. Charles Coulson.

Et j'ai signé, ce 18^e jour du mois de mars 2022,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Luc Lafontaine', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Frank Pappas
Maire de l'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Monsieur le Maire,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.



Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Madame Anne-Marie Masson
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Madame Masson,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veillez agréer, Madame Masson, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.



Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Madame Marjorie Boyer
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Madame Boyer,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veillez agréer, Madame Boyer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.



Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Madame Debra Margles
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Madame Margles,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veillez agréer, Madame Margles, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.



Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Alexander Weil
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Monsieur Weil,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veillez agréer, Monsieur Weil, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICIPAL COUNCIL LAWYERS INC.



Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Alain Leclerc
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Monsieur Leclerc,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Lawyers Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veuillez agréer, Monsieur Leclerc, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICIPAL COUNCIL LAWYERS INC.


Me Mario Paul-Hus

Montréal, le 15 mars 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Charles Coulson
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Objet : Lettre de confirmation

Monsieur Coulson,

La présente confirme votre participation à la séance de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de Municipal Council Inc. dûment reconnue par la Commission municipale du Québec et dispensée par Me Mario Paul-Hus le 19 février 2022.

Vous devez donc, dans les 30 jours de votre participation à une telle formation, présenter cette lettre au greffier de la municipalité, qui en fera rapport au conseil.

Veuillez agréer, Monsieur Coulson, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.


Me Mario Paul-Hus